

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juillet 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 V. 186** - Vœu relatif au bruit du périphérique.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération 2011 DU 108, en date du 28 juin 2011, relatif à l'approbation de l'extension du périmètre d'étude et des objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur ainsi que des modalités de la concertation en vue de la création de la ZAC secteur de la porte de Vincennes (12° et 20°) ;

Considérant l'étude de bruit de Bruitparif sur l'exposition au bruit et les chiffres de pollution de proximité publiés par Airparif aux abords du boulevard périphérique ;

Considérant que les valeurs de bruit et de pollution excèdent les valeurs limites fixées par la réglementation ;

Considérant les impacts sanitaires et sociaux de ces nuisances (stress, troubles du sommeil, consommation de médicaments, retard scolaire, maladies respiratoires...) ;

Considérant que la Ville de Paris élabore actuellement son Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement, et que le Maire de Paris a demandé au Préfet de Police et au Préfet de Paris de mettre l'arrêté sur la pollution de proximité aux normes, notamment sur la pollution aux particules ;

Considérant que les mesures les plus efficaces dans la lutte contre le bruit sont celles qui en réduisent les sources ;

Considérant que Bruitparif préconise de faire baisser le bruit nocturne et pour ce faire propose une réduction de la vitesse nocturne sur le boulevard périphérique à 50 km/h ;

Considérant que le bruit lié au roulement des véhicules est diminué par la pose d'enrobés acoustiques et qu'il convient d'améliorer encore la performance de ces revêtements de voirie ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

Décide que :

La Ville de Paris s'engage à améliorer encore la qualité d'absorption phonique des revêtements de chaussée du périphérique et si besoin, à expérimenter, avec les entreprises titulaires des marchés qui devront prévoir cette possibilité, des procédés innovants visant à réduire le bruit ;

M. le Maire de Paris demande au Préfet de Police que soit étudiée et expérimentée une baisse des vitesses limites du boulevard périphérique de 80 km/h à 70 km/h (voire vitesse plus réduite la nuit entre minuit et 6h du matin), afin de réduire le bruit, la pollution de proximité et l'insécurité routière.